

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, POTIRON B, LEMAITRE C, CATHERINE C, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, NUTTENS G, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : MAES F

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 14**

Date de convocation : 16 novembre 2021 **Date d'affichage : 26 novembre 2021**

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Participation centre de loisirs – participation de la commune auprès du Centre de loisirs organisé par la commune de Moyaux, le CALI Délibération n°2021-22

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de Monsieur le Maire de Moyaux concernant la gestion du Centre de Loisirs du CALI à compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la prise en charge du complexe Nicolas BATUM à Moyaux. Celle-ci étant au paravent organisée par la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie.

En conséquence, le CALI sera ouvert dix semaines sur l'année 2022 : vacances de février, d'avril, d'été et d'octobre et sera accessible aux enfants résidants sur la commune de Marolles.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une participation financière de 4 € par jour et par enfant est demandée par la commune de Moyaux pour chaque enfant accueilli.

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de passer une convention avec la commune de Moyaux pour fixer les conditions de fonctionnement et de fréquentation de l'accueil de loisirs du CALI.

2 - achat de mobilier auprès de la commune de FIRFOL Délibération n°2021-23

Suite à la fermeture de l'école de FIRFOL, Monsieur le Maire de FIRFOL a proposé à Monsieur le Maire de MAROLLES en concertation avec Madame la Directrice de l'école de MAROLLES du mobilier scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir auprès de la commune de FIRFOL les éléments suivants :

- 7 tables doubles à 20 € la table soit 140.00 €
- 6 tables simples à 15 € la table soit 90.00 €
- 33 chaises à 10 € la chaise soit 330.00 €
- Un panneau de basket à 100 €.

Le montant total de ces articles est de 660.00 €.

3 – Décisions modificatives au budget n°3 et 4 6 - Virements de crédits

Le conseil municipal sur proposition du Maire,
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Diminution Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	comptes	montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévus	020	10.00		
Dépôts et cautionnements reçus			165	10.00
Installations de voirie	2152	1 100.00		
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	1 100.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 110.00		1 110.00

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.